



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 16 novembre 2016

DLB 2016/061

L'an deux mille seize et le mercredi 16 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Affichage de la convocation : 10 novembre 2016

Présents : Gérard ABELLA, Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Gilles D'ETTORE, Adam DA SILVA, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Noëlle MARTINEZ, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jacques HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHE, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Yves LE BOZEC, Marion MAERTEN, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Laure GODEFROY, Alain RYAU, Jean-François BARRACHINA, Alain GRENIER, Dominique BIGARI, Chantal GUILHOU

Secrétaire de séance : Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Décisions du Président

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Président, en vertu de la délibération du 23 Mai 2014, qui sont les suivantes :

DC 2016-21

OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET PSPL – TAUX FIXES BEI D'UN MONTANT TOTAL DE 750 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU SIEGE SOCIAL ET LA REQUALIFICATION/EXTENSION DU QUAI DE TRANSFERT D'AGDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composée de deux lignes (250 000 € et 500 000 €) pour un total de 750 000 € d'une durée de 20 ans pour l'extension du siège social avec un taux fixe de 1.14 % et d'une durée de 15 ans pour la Requalification du quai de transfert d'Agde avec un taux fixe de 0.94 %.

DC 2016-23

OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 250 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU SIEGE SOCIAL

De contracter auprès de la Banque Postale un Contrat de Prêt de 250 000 € d'une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1.16 %.

DC 2016-24

OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 200 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS

De contracter auprès de la Banque Postale un Contrat de Prêt de 200 000 € d'une durée de 8 ans avec un taux fixe de 0.53 %.

DC 2016-25

OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 500 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LA REQUALIFICATION/EXTENSION DU QUAI DE TRANSFERT D'AGDE

De contracter auprès de la Banque Postale un Contrat de Prêt de 500 000 € d'une durée de 15 ans avec un taux fixe de 0.94 %.

DC 2016-26

OBJET : MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT POUR LE DGS DU SICTOM

De signer un contrat permettant la dévolution d'une mission de conseils en recrutement d'un DGS à la société RH PARTNERS, représentée par sa directrice Céline MAZEL et domiciliée 115 rue Olof PALME-34070 MONTPELLIER d'un montant de 7 500 € HT.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

PREND ACTE du compte rendu des décisions sus exposées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

NR
Le Président,



Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 22/11/2016

22/11/2016

A Nézignan l'Évêque, le 22/11/2016